



## **AVIS PUBLIC**

### **Municipalité La Visitation-de-l'Île-Dupas**

#### **Est par les présentes donné par le soussigné, que :**

Le rôle d'évaluation de la municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas qui sera en vigueur pour l'exercice financier 2019, a été déposé au bureau municipal. Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle au bureau de la municipalité, au 113 rue de l'église, La Visitation-de-l'Île-Dupas.

Conformément à l'article 73 de la Loi sur la Fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de la municipalité régionale de comté de D'Autray au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû effectuer.

Une telle demande de révision pour être recevable doit :

1. Être déposé au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la Municipalité régionale de comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous;
3. Être déposé au bureau de la Municipalité régionale de comté de D'Autray ou être envoyée à la Municipalité régionale de comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous par courrier recommandé;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par règlement de la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Municipalité régionale de comté de D'Autray  
550, rue Montcalm  
C.P. 1500  
Berthierville, Québec  
J0K 2P0

Donné à La Visitation-de-l'Île-Dupas ce 11e jour de septembre 2018.  
Sylvie Toupin, directrice générale & secrétaire-trésorière

